

REPUBLIQUE
FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRAINOU**

DEPARTEMENT
DU LOIRET

SEANCE ORDINAIRE DU lundi 27 avril 2026

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de Monsieur PÉPION, Maire.

Date de convocation : le 13 avril 2026

Etaient présents

PÉPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, MARTINEZ Guillaume, AMPE Olivier,
BEGIN Marie Véronique, ENGELRIC BERRUET Denise, CLEMENT Sylvie,
FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, GROULT Isabelle, ETIENNE
Christelle, MASSAMBA MA NKOSSOU Freddy, JOUSSET Laëtitia, BLEE
Cédric, GROENINCK Laurence, GALLO Maxime, GREZANLE Aurélie,
SAGUERRE DE CESPEDES Virginie, GILET Alain, CAULIEZ Patrick.

Absents représentés

ROLAND Fabrice-Claude a donné pouvoir à Freddy MASSAMBA,
GALLIER François a donné procuration à Olivier AMPE,
RENIMEL Isabelle a donné pouvoir à Marie-Véronique BEGIN.

Secrétaire de séance : Christelle ETIENNE



**Délibération n° 2026 / 42 – CONTRAT DE MAINTENANCE DU SYSTEME
PHOTOVOLTAIQUE DU POLE SANTE**

Vu les articles L.2152-1 à L.2152-4 du Code de la Commande Publique ;

Vu les articles R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique ;

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.114 et suivants du Code des Relations entre le Public et l'Administration ;

Vu les articles R. 123-237 et R. 123-238 du Code de Commerce ;

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 ;

Vu le Décret n°2011-1000 du 25 août 2011 modifiant certaines dispositions applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique.

La société Groupe Roy énergie qui a installé le système photovoltaïque pour sa maintenance, d'une durée de 6 ans qui prévoit notamment :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 045-214503278-20260427-2026_42-DE

- Visite annuelle de la centrale photovoltaïque
- Rapport d'intervention assurance et client
- Contrôle au sol de l'installation par caméra thermique des systèmes électriques
- Nettoyage des onduleurs et de l'armoire électrique
- Contrôle des modules photovoltaïques (drone avec caméra thermique*)
- Expertise électrique et remise aux normes (pouvant faire l'objet d'un devis complémentaire)
- Contrôle des connectiques, serrage et arrêt d'urgence
- Test par déclenchement des systèmes de protection
- Vérification de l'étanchéité de l'installation
- Hotline 7j/7 (hors jours fériés), de 9h À 18h au 06 80 15 34 96
- Stockage matériel équivalent à la centrale photovoltaïque
- Suivi à distance
- Diagnostic et/ou intervention panne (hors jours fériés)

Le coût de cette maintenance annuelle s'élève à 622.80 € TTC.

L'assemblée délibérante doit valider ce contrat et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'ADOPTER le contrat transmis par Groupe Roy Energie pour un montant annuel de 622.80 € TTC.

ARTICLE 2 :

D'INSCRIRE les dépenses correspondantes sur le compte 6156 Maintenance pour 2026.

ARTICLE 3 :

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer et effectuer toutes les démarches qui seraient rendues nécessaires pour l'application des dispositions de la présente délibération.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

Le 27/04/2026

Le Maire

Aymeric PÉPION



La secrétaire de séance

Christelle ETIENNE

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux Services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>